



# Deux ans du Plan climat vaudois

23 juin 2022

Préverenges



# 1. Bilan des 2 ans du Plan climat vaudois (PCV-1)

**Béatrice Métraux**

Conseillère d'Etat

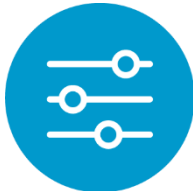
Département de l'environnement et de la sécurité  
Présidente de la Cellule stratégique du Plan climat



## Rappel des objectifs



**Réduire** les émissions de gaz à effet de serre de 50-60% en 2030  
Neutralité carbone d'ici à 2050



### **S'adapter**

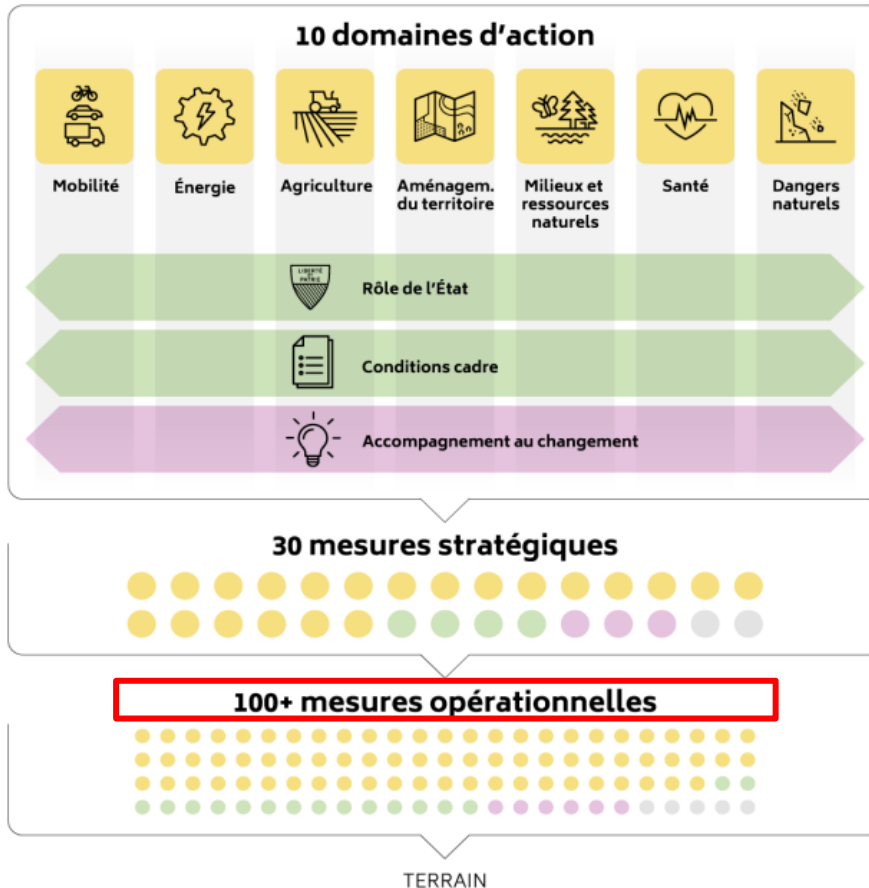
Limitier les risques et adapter les systèmes naturels et humains aux changements climatiques



**Documenter** les effets des mesures prises et l'impact des changements climatiques sur le territoire



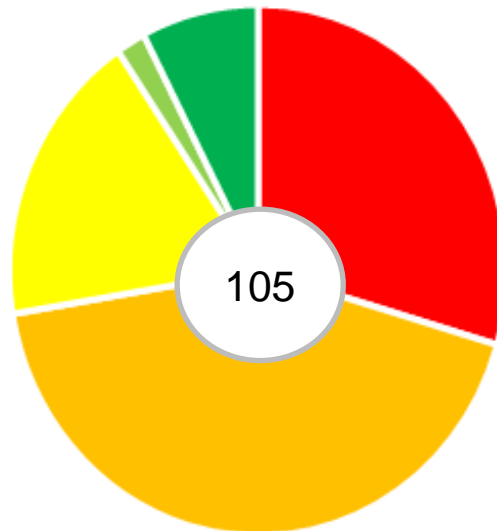
## Rappel des objectifs



- Présenté le 24.06.20 par le CE
- Démarche itérative
- 10 domaines d'action
- 100+ mesures opérationnelles regroupées en 30 mesures stratégiques et validées par les départements



## Etat de le mise œuvre: mesures opérationnelles



### 105 mesures opérationnelles

- Pas encore débuté (29.5%)
- En cours de réalisation à 25% (42.9%)
- En cours de réalisation à 50% (18.1%)
- En cours de réalisation à 75% (1.9%)
- Clôturé (7.6%)



## Etat de le mise œuvre: mesures d'impulsion

### 6 décrets validés par le GC (130.7 mios ; 75.6 %)



Révision des cartes de dangers naturels



Prestations de transport public régionales routières



Travaux d'assainissement énergétique de 9 bâtiments de l'Etat



Accompagnement des communes



9 mesures du Plan climat vaudois



Adapter les forêts aux changements climatiques et favoriser l'utilisation du bois en cascade

### 3 décrets validés par le CE et transmis au GC (35.3 mios ; 20.4 %)



Réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole et soutenir son adaptation aux changements climatiques



Renforcer la qualité paysagère et naturelle dans l'espace bâti



Plans d'intervention et d'alarme de la population face aux risques climatiques

### 1 décret à soumettre au CE suite au refus du GC (7 mios ; 4 %)



La formation moteur de changement



## Etat de le mise œuvre: autres mesures en lien avec le PCV-1

Entre juin 2020 et juin 2022: CHF 389'083'900 + 24 mios de taxe sur l'électricité (en plus des 173 millions)

- 20\_LEG\_26: Crues & cours d'eau
- 20\_LEG\_105: Ouvrages de protection & gestion des forêt
- 21\_LEG\_88 : Assainissement énergétique CHUV
- 21\_LEG\_111 : Protection des biotopes d'importance nationale\*
- 21\_LEG\_175 : M2 & M3
- 21\_LEG\_187 : Stratégie cantonale vélo 2035\*

*\*doivent encore être adoptés par le Grand Conseil*

## 2. Bilan carbone cantonal



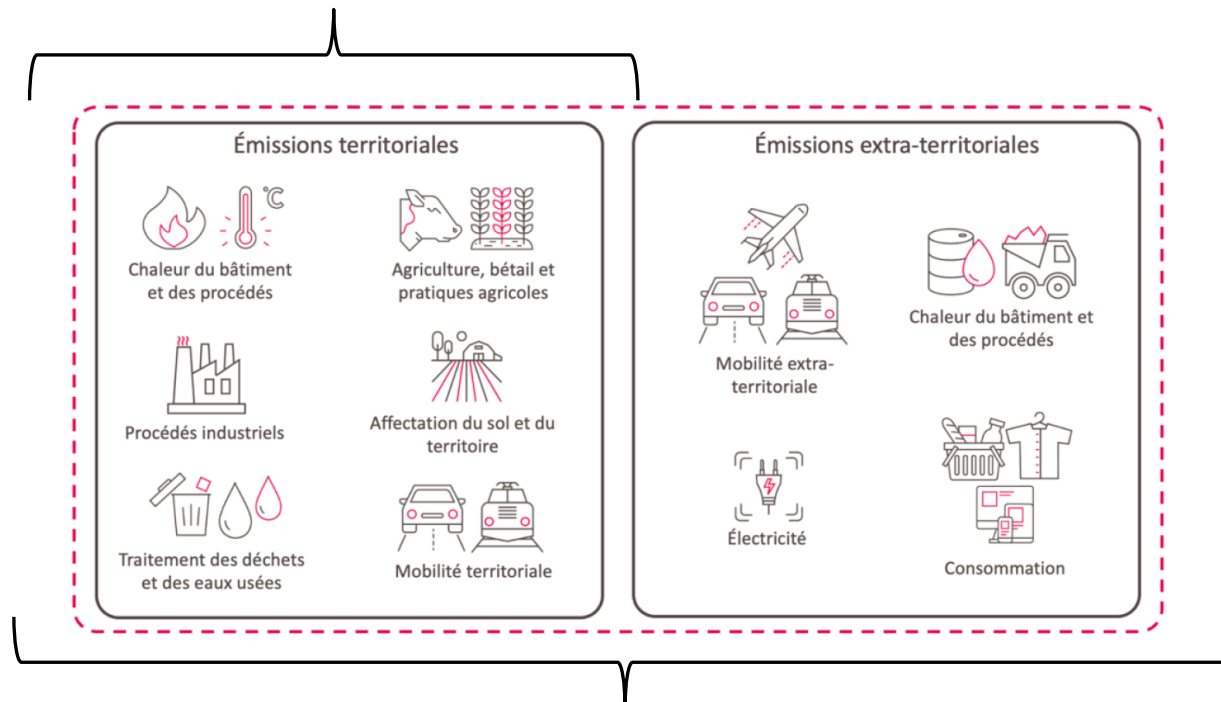
**Yvan Rytz**

Délégué cantonal au Plan climat vaudois (DES)



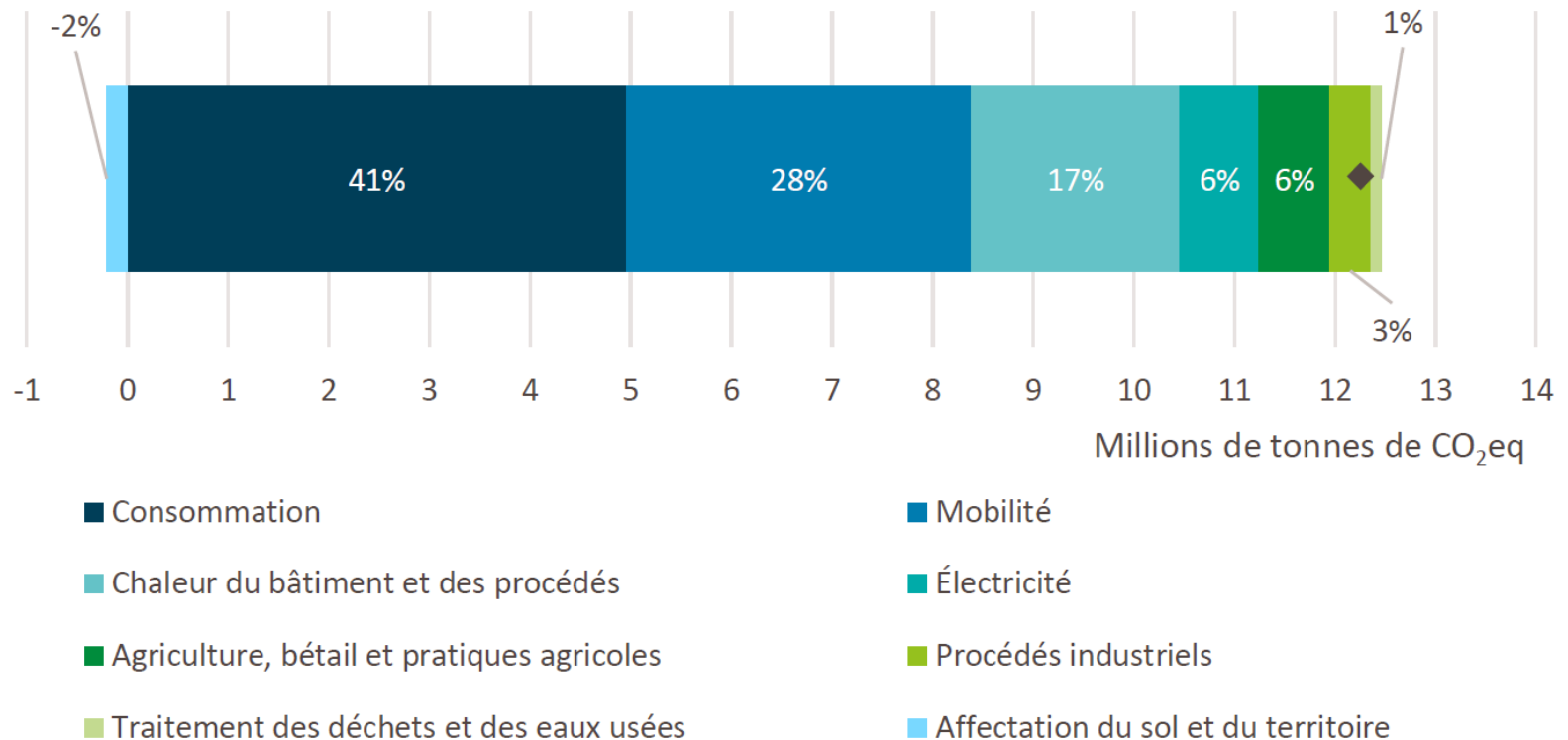
## Répartition des émissions de GES territoriales et extra-territoriales

- 5,9 tonnes de CO<sub>2</sub> eq. par an / habitant-e (2019)



- 12,3 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> eq. / an (2019)
- 15,2 tonnes de CO<sub>2</sub> eq. par an / habitant-e (2019)

## Répartition des émissions de GES totales: territoriales et extra-territoriales



## Evolution des émissions de GES territoriales entre 2015 et 2019 (avant PCV-1)

	2015	2019	En %
<b>Emissions GES territoriales</b> (tonnes CO <sub>2</sub> -eq)	4'668'200	4'753'900	+ 1,7 %
<b>Par habitant</b> (tonnes CO <sub>2</sub> -eq)	6,06	5,9	- 2.6%

- Secteur des bâtiments : ↓ (- 5,1 %)
- Secteur de l'agriculture : ↓ (- 0,8 %)
- Secteur de la mobilité (Transport individuel motorisé): ↑ (+7,3 %)

## 3. Biodiversité et climat



**Béatrice Métraux**

Conseillère d'Etat

Département de l'environnement et de la sécurité DES  
Présidente de la Cellule stratégique Plan climat vaudois

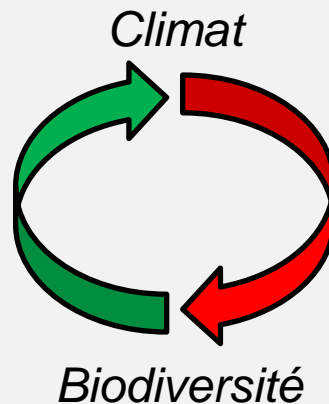


## Des enjeux conjoints

### ***Le changement climatique et la perte de biodiversité sont...***

- Deux crises qui doivent être abordées ensemble (UNEP, 2020) et indissociables (SCNAT, 2022)
- Interconnectés par des liens importants et des boucles de rétroaction: l'atteinte des objectifs dans chacune de ces thématiques exige la prise en compte de l'autre (IPBES-IPCC, 2021)

*Les écosystèmes et leur diversité biologique jouent un rôle crucial pour le climat, tant dans les flux de gaz à effet de serre que pour l'adaptation aux changements climatiques (IPBES-IPCC, 2021).*



*Le changement climatique constitue une pression supplémentaire pour la biodiversité et exacerbe les risques déjà existants (IPBES-IPCC, 2021).*

*Le changement climatique participe de manière accrue à la perte de la diversité biologique (SCNAT, 2022).*



## Des risques conjoints

***Les changements climatiques et la perte de biodiversité constituent des menaces importantes pour les conditions de vie, la sécurité alimentaire et la santé publique (IPBES-IPCC, 2021)***

### ***Si nous n'arrivons pas à endiguer rapidement le changement climatique...***

- Il deviendra la cause principale de perte de la biodiversité (SCNAT, 2022)
- Les puits de carbone naturels (océans, forêts, sols, etc.) vont devenir moins efficaces dans leur contribution à ralentir l'augmentation de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère (IPCC, 2021)
- La capacité d'adaptation de la plupart des écosystèmes sera dépassée (IPBES-IPCC, 2021)



## Des perspectives conjointes

### La diversité biologique: Une contribution aux enjeux climatiques

- Une plus grande diversité biologique (génétique, espèces, écosystèmes) contribue à **réduire les risques** face à l'incertitude des changements climatiques (IPBES-IPCC, 2021)
- La sauvegarde et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes sont essentielles pour permettre un développement résilient au changement climatique, compte tenu de leur rôle dans l'**atténuation** et l'**adaptation**. (IPCC, 2022)

Pour préserver la biodiversité et les services écosystémiques, l'**infrastructure écologique** doit être développée. Au sein d'un climat changeant, la **mise en réseau** deviendra toujours plus déterminante (SCNAT, 2022).

La création d'infrastructures vertes se développe dans les villes pour l'**adaptation** aux changements climatiques et pour la **restauration** de la biodiversité, avec des co-bénéfices d'**atténuation** climatique (IPBES-IPCC, 2021).



## Le Canton agit !

### Renforcement de l'infrastructure écologique

- Le Conseil d'Etat a adopté le 1<sup>er</sup> juin dernier une Feuille de route pour établir un Plan sectoriel de l'infrastructure écologique.
- But: assurer une protection suffisante du territoire cantonale (15 à 20 %) en réservoirs ou liaisons biologiques afin de réduire les risques d'extinction des espèces prioritaires (2,6 % en 2018).

### Protéger et restaurer la biodiversité

- Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPnp – adoptée à l'unanimité par la commission du Grand Conseil)
- EMPD «Protection et de revitalisation des biotopes d'importance nationale » pour CHF 4'870'200.- (adopté par le CE le 9 février 2022)
- EMPD « Renforcer la qualité paysagère et naturelle dans l'espace bâti » (adopté par le CE le 8 juin 2022)



## 4. EMPD Nature en milieu bâti



**Catherine Strehler Perrin**

Cheffe de section Division biodiversité et paysage  
Direction générale de l'environnement DGE (DES)

## Objectif: renforcer le patrimoine arboré et la nature en milieu construit

- Crédit-cadre: 4,5 millions CHF pour financer des mesures d'impulsion du Plan climat vaudois
- Domaine d'action « Milieux et ressources naturelles »
- Soutien aux communes pour des actions :
  - « vertes » de dégoudronnage et de plantations d'arbres
  - « bleues » de création de plans d'eau





## Les enjeux autour de la biodiversité en ville

- Climatique: imperméabilisation des sols et îlots de chaleur
- Santé publique et qualité de vie
- Exigence légale: Loi sur la protection de la nature et du paysage introduit le principe de compensation écologique.

### Situation actuelle

Indice de canopée faible: 13.6% en moyenne VD, (entre 3,2 et 19 % selon les communes)





## Cinq mesures: aides financières et accompagnement des communes

1. Arborisation et désimperméabilisation
2. Accompagnement à la transformation d'espaces extérieurs répondant aux enjeux climatiques, de biodiversité et de santé
3. Accompagnement dans la réalisation de projets pilotes pour la création d'espace verts multifonctionnels
4. Plateforme d'échanges sur la thématique « nature en milieu bâti »
5. Fiches techniques et bons exemples



## **5. Action communale**

**Guy Delacrétaz**

Syndic de Préverenges

## 6. Conclusion

- **Après deux ans, la mise en œuvre du PCV-1 avance:**
  - Deux-tiers des 105 mesures sont déjà en cours de déploiement
  - Le Conseil d'Etat a engagé CHF 173 millions
  - Les travaux pour le PCV-2 sont engagés à l'interne
- **Biodiversité et climat:**
  - Des enjeux liés, des solutions partagées
  - Le canton agit: Plan sectoriel de l'infrastructure écologique, LPrPnp, EMPD «Protection et de revitalisation des biotopes d'importance nationale», EMPD «Renforcer la qualité paysagère et naturelle dans l'espace bâti».
- **EMPD «Renforcer la qualité paysagère et naturelle dans l'espace bâti»**
  - CHF 4,5 millions pour accompagner les communes afin de planter des arbres, désimperméabiliser les sols, créer des plans d'eau
  - Lutter contre les îlots de chaleur en favorisant la biodiversité